

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 7 mai 2024

Date de convocation : 03 mai 2024
Date d'affichage : 03 mai 2024

Nombre de conseillers

Elus : 14
Présents : 9
Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand, M. Toreau, M. Dutertre, M. Laloue, M. Lefranc, M. Lehoux, Mme Roux, Mme Duluard, Mme Pasquet

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M Jouanny donne procuration à M Lehoux
Mme Blanchet donne procuration à M Marchand
Mme Fratter donne procuration à M Lefranc
Mme Brebion a donné procuration à M Toreau
M Suire a donné procuration à M Laloue

Absents :

Secrétaire de séance : M Lehoux

PV du 02 avril 2024 : Pas de remarques

ORDRE DU JOUR :

- Vestiaires et terrain de Foot : demande de subvention Agence Nationale du Sport
- MAM : devis des entreprises
- Révisions des loyers 2024
- LMM : CLECT (Commission Locale d'Évaluation Transférées) – approbation du rapport de la commission
- Participation employeur mutuelle prévoyance
- Bénévoles bibliothèque : indemnité kilométrique

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Dossier : Création d'un terrain de Foot et construction de vestiaires

Dans le cadre du plan 5000 équipements-Génération 2024 de l'Agence Nationale du Sport, le projet de création d'un terrain de foot et construction de vestiaires est susceptible d'être éligible.

Origine financement	TAUX	Montant € HT
DETR – terrain de foot	25,17%	177 500 €
DETR - Vestiaires	25,91%	219 541 €

DSIL - Vestiaires	7,61%	64 499 €
REGION relance investissement – terrain de foot		75 000 €
REGION pacte de ruralité - vestiaires		50 000 €
LE MANS METROPOLE : Fonde concours attractivité – terrain de foot	20%	318 307 €
LE MANS METROPOLE – Fond de concours attractivité - vestiaires	20%	179 000 €
LE MANS METROPOLE : FEDER		495 000 €
FAFA		40 000 €
DEPARTEMENT – relance territoires		24 984 €
ANS – plan 5000 équipement – génération 2024	13,8%	343 142 €
Maître d’ouvrage	20%	499 563 €
TOTAL		2 486 536 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'ANS
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du plan 5000 équipements – Génération 2024

Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours
- Atteste de l'Inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Reçue en Préfecture le : 13 mai 2024 DE1_0524_ANS

MAM
Devis des entreprises

M. Le Maire propose les chiffrages des travaux des différentes entreprises pour la construction de la MAM :

LOT	DESIGNATION	ARTISANS	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1	Terrassement	AB MACONNERIE	2 535.51	507.10	3 042.61
2	VRD	AB MACONNERIE	1 128.48	225.70	1 345.18
3	Maçonnerie	AB MACONNERIE	47 523.98	9 504.80	57 028.78
4	Ravalement	FFR	7 750.53	1 550.11	9 300.64
5	Fourniture Charpente	PMEG 72	26 245.03	5 250.81	31 504.84
6	Pose Charpente	SAS CHABRUN	16 203.41	3 240.68	19 444.09
7	Fourniture et pose couverture	SAS CHABRUN	33 096.81	6 619.36	39 716.17
8	Etanchéité toit plat	ACE	2 823.28	564.66	3 387.94
9	Gouttières, Couvertines	ALU G	1 887.73	377.55	2 265.28
10	Fournitures menuiseries	PMEG 72	30 306.32	6 061.26	36 367.58
11	Pose menuiseries	SEBASTIEN BEAURY	2 465.00	493.00	2 958.00
12	Isolation	TRIANGLE DE L'ART	5 154.20	1 030.84	6 185.04
13	Platerie	TRIANGLE DE L'ART	20 882.50	4 176.50	25 059.00
14	Menuiseries intérieures	TRIANGLE DE L'ART	7 861.88	1 572.38	9 434.26

15	Électricité	PANNIER	11 404.48	2 280.90	13 685.38
16	VMC	PANNIER	3 015.58	603.12	3 618.70
17	Plomberie	PANNIER	9 656.01	1 931.20	11 587.21
18	Chauffage	PANNIER	18 515.40	3 703.08	22 218.48
19	Climatisation	PANNIER	9 686.00	1 937.20	11 623.20
21	Chape ciment fourniture et pose faïence	CARRELAGE CHARLY	12 039.65	2 407.93	14 447.58
22	Fourniture et pose revêtement souple	CARO	10 845.13	2 169.03	13 014.16
23	Impression + peinture de finition	CARO	13 763.80	2 752.76	16 516.56
24	Extérieur clôture, portillon, enrobé	PAYSAGE & EAU	14 401.78	2 880.36	17 282.14
25	Honoraire suivi de travaux	L'AGENCE D MELUN	19 200.00	3 840.00	23 040.00
NC	Etude de perméabilité (honoraire MO)	RENERGISE	0.00	0.00	0.00
NC	Etude de sol G2PRO	MOA	0.00	0.00	0.00
NC	Architecte	MOA	0.00	0.00	0.00
NC	Etude thermique BBIO	MOA	0	0	0
NC	Abri roulant + WC chantier	MOA	0	0	0
NC	Décoration, luminaire, mobilier, finition	MOA	0	0	0
TOTAL			328 401.49		394 081.79

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les propositions des entreprises et autorise M Le Maire à signer les devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

Reçu en Préfecture le : 13 mai 2024 DE2_0524_MAM

REVISION LOYERS 2024

Au vu des difficultés rencontrées par les commerces et entreprises liées à la hausse du coût de l'énergie, le conseil municipal avait délibéré les 04 avril 2023 et 06 juin 2023 et décidé de maintenir les loyers 2022 pour l'année 2023.

Pour les loyers de 2024, Monsieur le maire propose de prendre en compte les loyers annuels de 2022, conservés en 2023 pour le calcul de la révision qui est calculé conformément à la mise à jour des indices INSSE de la construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour réviser les loyers de 2024 à partir du loyer annuel 2022 maintenu en 2023.

Reçu en Préfecture le : 13 mai 2024 DE3_0524_LOYERS

CLETC
Rapport d'évaluation des recettes et charges transférées en 2024

Le 3 avril 2024, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) s'est réunie pour procéder à l'appréciation des points suivants :

- La fiscalité économique transférée
- Les montants dotations de transfert de compétence antérieur à 2024
- Les montants de dotations de solidarité communautaire 2023 (hormis le FPIC)

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 3 avril 2024 tel qu'il a été adopté par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges annexé à cette délibération.

Reçu en Préfecture le : 13 mai 2024 DE4_0524_CLECT

PARTICIPATION A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Dans sa délibération du 10 décembre 2019, conformément au code général des collectivités territoriales le Conseil municipal avait décidé de participer dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, d'un montant brut de 10 €, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 2 € de cette participation soit le versement d'un montant brut de **12 €** pour un temps de travail à temps complet à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de participation à hauteur de 12 € par mois pour un temps complet

Reçue en Préfecture le : 13 mai 2024 DE5_0524_MUTUEL

BENEVOLES BIBLIOTHEQUE
Indemnité kilométrique

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque municipal est gérée et animée par un agent titulaire et une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés , dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leur formation, leurs relations avec Sarthe Lecture et leur achat en librairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le remboursement par la commune de leurs frais de déplacements effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le remboursement des frais kilométrique aux bénévoles.

Reçue en Préfecture le : 13 avril 2024 DE6_0524_INDEMK

AFFAIRES DIVERSES

1) Tables salle polyvalente :

Devis pour 30 tables

Mise à disposition de deux modèles de tables,

Une première légère à 75 € HT l'unité

Une seconde plus lourde à 260 € HT l'unité

A voir pour trouver d'autres entreprises avec éventuellement un modèle au tarif entre les deux.

2) Elections européennes :

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin,

Préparation du tableau de permanence au bureau de vote.

3) Article bulletin municipal :

Mme Duluard a interrogé un jeune de la commune concernant ses performances sportives Handisport. Il est à la recherche de sponsor, un article sera intégré au bulletin municipal.

4) Fête de la musique :

Un deuxième devis va être demandé pour la sonorisation.

5) Circulation devant la maison des associations :

Problème de vitesse rue des Happelières,

Chicane ? « Gendarmes couchés » ?

Il faudra prendre en compte le passage des tracteurs et des camions.

A voir avec Le Mans Métropole.

6) Taille des haies et tonte :

La taille des haies est interdite du 15 mars au 15 juillet, à certains endroits les haies dépassent du trottoir.

Problématique des tontes de pelouse de plus en plus fréquentes les dimanches et jours fériés.

Voir si un rappel sera fait dans le bulletin municipal.

La séance est levée à 22h45

Le Maire, Jacky MARCHAND

Le secrétaire : M Lehoux

Les membres du Conseil Municipal

M. JOUANNY Absent excusé a donné pouvoir à M Lehoux	Mme BLANCHET Absente excusée a donné pouvoir à M Marchand	M. LEFRANC	Mme BREBION Absente excusée a donné pouvoir à M Toreau
M. LEHOUX Secrétaire de séance	Mme PASQUET	M. DUTERTRE	Mme DULUARD
M. SUIRE Absent excusé a donné pouvoir à M Laloue	Mme ROUX	M. TOREAU	Mme FRATTER Absente excusée a donné pouvoir à M Lefranc
M. LALOUE			